

DÉCLARATION D'ACCESSIBILITÉ

L'Agence nationale des titres sécurisés s'engage à rendre ses sites internet accessibles conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

A cette fin, l'Agence met en œuvre la stratégie et les actions définies dans le schéma pluriannuel et le plan d'action.

Cette déclaration d'accessibilité s'applique aux sites ants.gouv.fr, immatriculation.ants.gouv.fr, permisdeconduire.ants.gouv.fr, passeport.ants.gouv.fr.

ÉTAT DE CONFORMITÉ

Les sites ants.gouv.fr, immatriculation.ants.gouv.fr, permisdeconduire.ants.gouv.fr, passeport.ants.gouv.fr sont en conformité partielle avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité version 4.0.

RÉSULTATS DES TESTS

L'audit de conformité, réalisé par Empreinte Digitale en janvier 2022, sur un échantillon de 11 pages, révèle un taux de 53,85% de conformité au niveau double A (AA).

CONTENUS NON ACCESSIBLES

Les non-conformités les plus bloquantes pour les utilisateurs en situation de handicap concernent :

- L'utilisation de composants JavaScript non accessibles aux technologies d'assistance,
- La présence de liens sans intitulé ou avec des intitulés non pertinents,
- La présence de documents bureautiques en téléchargement non accessibles et ne disposant pas de version accessible.

ÉTABLISSEMENT DE CETTE DÉCLARATION D'ACCESSIBILITÉ

Cette déclaration a été mise à jour le **04/03/2022**.

Environnements de tests sur ordinateur :

Technologie d'assistance : NVDA 2020.1, Navigateur : Firefox 76

Technologie d'assistance : JAWS 2019, Navigateur : Firefox 76

Technologie d'assistance : VoiceOver, Navigateur : Safari 13.1

Environnements de tests sur mobile :

Système d'exploitation : Android natif 10.0, technologie d'assistance : TalkBack (dernière version),
Navigateur : Chrome 81.0

Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

1. Page d'accueil
2. Page « Qui sommes-nous »
3. Page « Les titres produits par l'ANTS »
4. Page « L'accompagnement des usagers »
5. Page « Nos missions »
6. Page « Nos résultats »
7. Page « Contactez-nous »
8. Page « Marchés publics »
9. Page « Plan du site »
10. Page « Mentions légales »
11. Page « Accessibilité »

RETOUR D'INFORMATION ET CONTACT

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le référent accessibilité du site internet pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

Pour cela, merci de contacter ants-accessibilite@interieur.gouv.fr.

VOIES DE RECOURS

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant.

Vous avez signalé au responsable du site internet un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services du portail et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

- Écrire un message au Défenseur des droits (<https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/>)
- Contacter le délégué du Défenseur des droits dans votre région (<https://www.defenseurdesdroits.fr/saisir/delegues>)
- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre) à Défenseur des droits - Libre réponse - 71120 75342 Paris CEDEX 07